

Les Valeurs de la République Française

Fiche résumé pour le Brevet

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

1. La Liberté

La liberté est le droit pour chacun de faire ce qu'il veut, tant que cela ne nuit pas aux autres. Elle comprend :

- **La liberté d'expression** : Vous avez le droit de dire ce que vous pensez.
- **La liberté de conscience** : Vous pouvez croire en ce que vous voulez (ou ne pas croire).
- **La liberté de réunion et d'association** : Vous pouvez vous réunir et créer des groupes pour défendre vos idées.

2. L'Égalité

L'égalité signifie que tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Cela implique :

- **L'égalité devant la loi** : Les mêmes règles s'appliquent à tous, sans distinction.
- **L'égalité des chances** : Chacun doit avoir les mêmes opportunités, que ce soit à l'école, dans le travail ou dans la société.
- **L'égalité des sexes** : Les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes droits et les mêmes opportunités, sans discrimination.

3. La Fraternité

La fraternité est l'idée que nous devons tous nous entraider et vivre ensemble dans un esprit de solidarité. Cela se manifeste par :

- **L'entraide et la solidarité** : Aider ceux qui sont dans le besoin.
- **Le respect des différences** : Accepter et respecter les autres, quels que soient leurs origines, leurs croyances ou leurs opinions.

4. Les Principes Fondamentaux de la République

Pour garantir ces valeurs, la République française repose sur quatre grands principes :

- **Laïcité** : L'État est neutre en matière de religion. Cela permet à chacun de pratiquer librement sa religion ou de ne pas en pratiquer.

- **Indivisibilité** : Le territoire de la République est un tout indivisible. Il n’y a pas de séparation possible.
- **Démocratie** : Le pouvoir appartient au peuple, qui l’exerce par le biais de représentants élus.
- **Sociale** : La République doit garantir la protection et la solidarité sociales.

ARTICLE PREMIER DE LA CONSTITUTION

Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur (révision du 8 mars 2024)

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l’égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d’origine, de race* ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l’égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu’aux responsabilités professionnelles et sociales.

* Note : Le mot « race » est conservé dans la Constitution et peut faire débat. Le consensus scientifique actuel rejette l’existence d’arguments biologiques qui pourraient légitimer cette notion.

FR ARTICLE 2 - LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FR

- La langue de la République est le français.
- L’emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.
- L’hymne national est « La Marseillaise ».
- La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».
- Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

À RETENIR

Ces valeurs et principes sont le socle de notre vie en société et garantissent le bon fonctionnement de notre démocratie. En les connaissant et en les respectant, vous contribuez à une société plus juste et plus solidaire.

Les 3 valeurs : Liberté, Égalité, Fraternité

Les 4 principes : Laïcité, Indivisibilité, Démocratie, Sociale